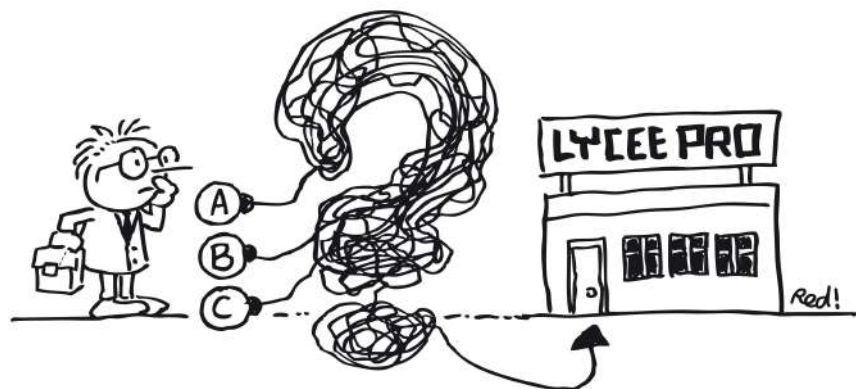


Eduquer, Former, Qualifier

Bulletin d'informations syndicales de la Voie Professionnelle



Pour une belle année d'actions syndicales !

Salaires, retraites, conditions de travail, statuts, réforme des LP... les raisons de se mobiliser ne manquent pas en ce début d'année 2023 ! Dans les lycées professionnels de l'académie Aix-Marseille, le SNUEP-FSU se met au service de tous les personnels, avec toute l'énergie résultant des élections professionnelles de décembre dernier, puisque les syndicats de la FSU ont été confirmés comme la première force syndicale dans l'éducation nationale. C'est une lourde responsabilité que nous sommes prêts à assumer !

Ainsi, sur **les retraites**, nous sommes prêts à agir de toutes nos forces - dans le cadre de l'intersyndicale - pour empêcher le recul de l'âge légal de départ et/ou l'allongement de la durée de cotisation. Non, les modifications « paramétriques » ne sont pas inévitables. La FSU a avancé ses propositions pour un système de retraites fondé sur l'emploi, la solidarité, les salaires et le nécessaire partage des richesses.

Sur **les salaires**, les promesses du candidat Macron de revalorisation inconditionnelle des traitements pour toutes et tous sont oubliées. Le rattrapage de 3,5% du point d'indice obtenu l'été dernier reste très inférieur à l'inflation. Seuls les collègues en début de carrière bénéficieront de quelques primes revalorisées en septembre, les autres auront les miettes. Quant à la logique du « pacte » imaginée par P. Ndiaye, le SNUEP-FSU refuse cette logique du « s'épuiser plus pour gagner plus » et exige une augmentation générale de 10% minimum, sans contreparties, pour tous les personnels travaillant dans nos établissements : enseignants, AESH, AED, CPE, Copsy, personnels administratifs.

Sur **la réforme des LP** si la mobilisation a exercé une pression sur le Ministère l'amenant à repousser l'application de la réforme après la rentrée 2023, la Ministre Grandjean est toujours décidée à mettre en oeuvre cette mise à mort des LP voulue par E. Macron. À preuve, les expérimentations locales déjà en cours, précédant ses arbitrages qui seront dévoilés dès la fin de l'hiver... Nous exigeons le retrait de cette réforme.

Alors oui ! Pour la voie pro, pour nos salaires, pour nos retraites, nous souhaitons une belle année d'actions syndicales victorieuses.

Le bureau académique du SNUEP-FSU



Le syndicat FSU des enseignant-e-s de la Voie Professionnelle

La FSU : principale fédération de l'Education Nationale



Permanence du SNUEP-FSU

12 place du Gal. de Gaulle 13001 Marseille



Contact

04 91 13 62 81
sa.aix-marseille@snuerp.fr

ACTUALITÉS

- P.2 Réforme Macron des LP**
Où en est-on ?
Les Micro-Structures
Expérimentées à Marseille
- P.3 Les élections pro 2022**
La FSU largement en tête

CARRIÈRES

- P.4 INTER & INTRA**
L'agenda des prochains mois
- P.6 Contractuel-les en LP**
Un stage syndical le 3 mars à Vitrolles (13)

ACTIONS SYNDICALES

- P.4 Les D.H.G dans les LP**
Comprendre et agir
- P.5 Zoom sur...**
La création d'une section locale SNUEP à la SEP A. De Craonne à Salon-de-Provence (13)

Tous les dessins publiés dans EFQ sont originaux, réalisés par des artistes locaux pour la section académique SNUEP-FSU. Merci à eux !

LES MICROSTRUCTURES MARSEILLAISES : FAUSSE BONNE RÉPONSE FACE AU DÉCROCHAGE SCOLAIRE ?

Il aura fallu attendre la visite de Macron fin d'été 2021 et son annonce « Marseille en grand » pour que les projecteurs se rivent sur la problématique du décrochage scolaire et plus particulièrement sur l'absence de moyens concrets permettant d'apporter des réponses adaptées au public des jeunes dits décrocheurs.

A l'instar du micro-lycée accueilli au LP Diderot de Marseille en 2015 (sans moyens supplémentaires) et géré par la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), 20 microstructures voient le jour en septembre 2022 sans concertation ni même appui auprès de la MLDS ; le million d'euros alloué par le gouvernement sera l'unique réponse technique du ministère.

Projet-vitrine d'un président avide de communication « coup de poing », ces structures censées répondre à elles seules à la complexité du problème ne font actuellement pas le plein, certaines fermetures sont déjà envisagées.

Nouveau constat amer d'une méthode gouvernementale désormais rodée : « faire vite quoi qu'il en coûte ».

Il n'en reste pas moins que la question du décrochage scolaire est une épine qui se charge de rappeler au gouvernement ses manquements, ses insuffisances et son mépris face aux milliers de jeunes qui chaque année décrochent.

La FSU locale, avec les personnels MLDS volontaires, continue à travailler autour de cette problématique afin d'être au plus près de tous les collègues souvent bien seuls pour y faire face.

RÉFORME « MACRON » DES LP OÙ EN EST-ON ? COMMENT AGIR POUR GAGNER ?

Les grandes journées de mobilisation dans les Lycées Professionnels en octobre et novembre 2022 ont contraint le gouvernement à « lever le pied » dans sa marche forcée engagée à la rentrée par le Président de la République. A la mi-novembre, C. Grandjean, ministre déléguée à l'enseignement et à la formation professionnels a ainsi ouvert une pseudo concertation sensée susciter l'adhésion à son projet de réforme de la voie professionnelle. Dans ces groupes de travail réunissant des intervenant·es (parfois très éloigné·es de l'enseignement professionnel scolaire) son objectif était surtout d'y associer des personnalités convaincues par sa démarche libérale.

La feuille de route de ces groupes de travail est édifiante et renforce notre détermination : il s'agit d'accompagner la mise en œuvre des annonces d'E. Macron et en aucun cas de les remettre en question ou d'en discuter le bien-fondé.

Sur le fond, le projet de réforme ne change pas et reste intégralement à combattre. C'est pourquoi le SNUEP-FSU ne participe pas à ces simulacres de concertation !

La ministre s'appuiera sur les conclusions des groupes de travail rendues à la mi-janvier pour émettre des propositions en février-mars. Le temps nécessaire aux arbitrages des ministres de tutelle, puis pour faire passer les textes réglementaires devant les instances de l'Éducation nationale, empêchera la mise en application à la rentrée scolaire 2023. Ce gain de temps est à mettre au crédit de nos fortes mobilisations.

Initialement, c'est bien l'intégralité du projet ficelé qui était annoncée pour septembre

prochain. Mais le combat n'est pas gagné pour autant : le projet global n'est pas remis en cause et des expérimentations locales pourraient être menées en 2023, en attendant une généralisation en 2024.

Les « expérimentations » on connaît bien la méthode dans notre académie : on a vu comment les Contrats Locaux d'Accompagnement (CLA) mis en place l'an dernier (se substituant à l'éducation prioritaire) n'ont jamais fait l'objet d'un bilan sérieux. De même pour les « micro-lycées » (voir article ci-contre).

Cette fois-ci, le dispositif se nomme « Ensemble, construisons le lycée professionnel de demain ». La liste des établissements « désignés volontaires » est très opaque mais des expérimentations devraient être mises en place dès janvier 2023. Le SNUEP-FSU appelle les PLP de l'académie à une grande vigilance !

Nous appelons nos lecteurs et lectrices à nous contacter si votre LP est choisi : s.a.aix-marseille@snupe.fr.

Par ailleurs, les mobilisations de l'automne ont contraint le MEN à recevoir les syndicats représentatifs, dont le SNUEP-FSU, pour établir un état des lieux de la situation dans les LP (et un bilan de la transformation de la voie pro TVP de Blanquer). Les divergences de vue sont évidemment énormes, et cette discussion permet aux syndicats d'exprimer leurs critiques.

Avec la nouvelle journée de mobilisation en janvier, c'est bien l'abandon du projet de réforme que le SNUEP-FSU continue à viser.

La route est encore longue... mais nous resterons unis et mobilisés !

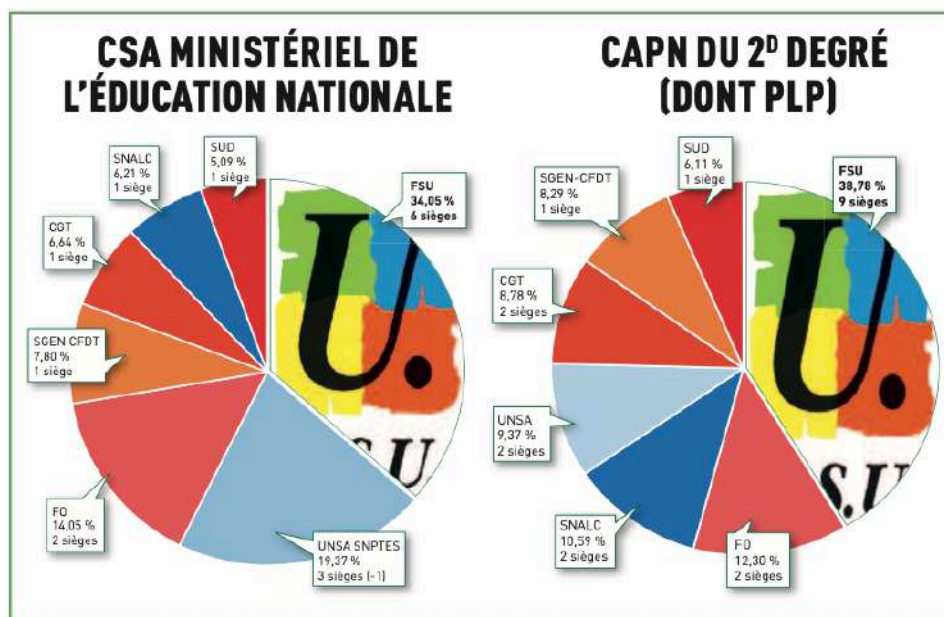
Des expérimentations de la réforme Macron des LP mises en place dès janvier 2023 ?

Contactez le SNUEP-FSU si votre établissement est « choisi »



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DÉCEMBRE 2022

LA FSU CONFORTÉE ET LARGEMENT MAJORITAIRE



UNE PARTICIPATION EN BAISSÉ

Dans l'Éducation nationale, la participation lors de élections professionnelles des 1-8 décembre 2022 est passée sous les 40 %. Le ministère porte une lourde responsabilité dans cette baisse de 2,8 points, car il a en effet choisi de déléguer à des prestataires privés la mise en œuvre technique des opérations de vote, qui s'est révélée très complexe et inadaptée aux réalités et à l'organisation de notre ministère.

Ainsi, la distribution des notices de vote a été très mal assurée, avec une majorité des personnels précaires, AESH notamment, qui n'en a pas reçu (ce qui explique en partie leur faible participation, moins de 20 %). Dès le 1er jour du vote, les « bugs » se sont multipliés, notamment lors des procédures de réassort, conduisant de nombreux agents à renoncer au vote.

La FSU le dénonçait déjà bien en amont de la campagne mais le ministère est passé outre. La question du coût pour la dépense publique doit se poser.

UN CONTEXTE HOSTILE

Cette élection 2022 était la première organisée après la réforme de la Fonction Publique (2019) qui a notamment conduit à la suppression des compétences essentielles des commissions administratives paritaires (mutations, promotions, avancements...) qui a évidemment affaibli chez les personnels le sens

même du rôle des instances représentatives des personnels.

Cela dans le contexte général de mépris de notre travail et de notre engagement professionnel quotidien pour le service public et l'intérêt général ; mépris dont le gel de la valeur du point d'indice est significatif. Les politiques menées par le précédent gouvernement et poursuivies par celui-ci déstructurent tellement les conditions d'exercice qu'elles remettent en cause le sens même de notre métier.

MAIS LE PÔLE SYNDICAL PROGRESSISTE SORT RENFORCÉ DES ÉLECTIONS PRO

Néanmoins, les électrices et électeurs ont choisi de conforter la FSU comme première force syndicale. Notre fédération creuse même l'écart avec la seconde organisation, l'UNSA. Cette dernière est en fort recul et perd un siège au CSA ministériel au profit de SUD Éducation. La CGT Éduc'action progresse également. Ainsi, le syndicalisme combatif et progressiste est renforcé et devient majoritaire dans la plus haute instance ministérielle.

La nouvelle CAP nationale du 2d degré voit la FSU (SNES, SNEP, SNUEP) largement en tête avec un score plus de trois fois supérieur à la 2e organisation syndicale. Ces résultats renforcent la place du SNUEP-FSU dans les lycées professionnels et lui confèrent plus de poids pour obtenir le retrait des projets de réformes des retraites et de la voie professionnelle et pour gagner sur les salaires.

MERCI AUX PLP DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Le SNUEP-FSU Aix-Marseille remercie tout-tes les collègues des Lycées Professionnels, des Sections d'Enseignement Professionnel, des SEGPA de Collège et des EREA de l'académie qui ont accordé leur confiance à la FSU !

Fortes de ce soutien, nos équipes syndicales élues dans les instances paritaires sont déjà au travail pour représenter et défendre les intérêts des 2400 PLP de l'académie et pour mener les actions sur tous les terrains :

- **pour préparer les mobilisations sociales** contre la réforme « Macron » des LP et contre la destruction des retraites : des grèves sont déjà prévues dès le mois de janvier 2023,
- **pour gagner les négociations** pour de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail : nos élus dans les CSA ne lâcheront rien !
- **pour le conseil et l'accompagnement des collègues** dans leur carrière (mutation, promotion, congé, titularisation, etc...) par des équipes nombreuses, déterminées et compétentes de commissaires paritaires élu-e-s dans les CAP.

CSA Académique	
	10 sièges
FSU	4
UNSA	2
FO	2
CGT	1
SUD	1

CSA : Comité Social d'Administration.
CAP : Commissions Administratives Paritaires.
CCP : Commissions Consultatives Paritaires

CAP Académique du 2d degré	
	19 sièges
FSU	8
SIAES	3
CGT	2
FO	2
UNSA	1
CFDT	1
SNALC	1
SUD	1

CCP Académique des contractuels	
	5 sièges
CGT	2
FSU	1
FO	1
UNSA	1

CCP Académique des AED AESH	
	6 sièges
CGT	2
FSU	2
FO	1
SUD	1

DHG

ALERTE ! LES DHG ARRIVENT !

Comme chaque année à la mi-janvier, les dotations horaires globalisées (DHG) sont transmises par le rectorat aux chefs d'établissement. Elle est établie en fonction des structures négociées avec la région et des textes réglementaires qui définissent les heures dues aux élèves. Cette dotation comprend des heures-postes, des HSA et des IMP. C'est donc au niveau local - notamment au sein du CA - que les équipes enseignantes doivent établir le rapport de force pour maintenir l'offre de formation sous statut scolaire, en s'opposant aux suppressions de postes et de filières, au mixage des publics et des parcours (scolaire et apprentissage), pour résister à la dégradation de nos conditions de travail et pour exiger que tous les élèves, de toutes les sections, se voient attribuer les heures prévues par les grilles.

Dans tous les établissements de l'académie d'Aix-Marseille, le **SNUEP-FSU met au service des collègues toute son expérience** pour comprendre le mécanisme de la DHG (qui n'est pas aussi compliqué que ce que certains chefs d'établissement veulent parfois le faire croire), pour identifier les anomalies et construire les argumentaires au niveau des CA et - si nécessaire - pour engager des actions au niveau du rectorat.

Vous vous posez des questions sur votre DHG ? Dès maintenant, **téléchargez la brochure ACTU' n°132**

spéciale publiée en janvier 2023 par le SNUEP-FSU où vous trouverez tous les textes réglementaires (expliqués et commentés), toutes les grilles horaires (CAP, Bac-Pro, 3e Prépa Pro) et tous les conseils pour agir.

Vous trouverez également le **Calculateur de DHG** mis au point par nos équipes militantes pour comparer la DHG « théorique » (correspondant strictement aux textes) et celle présentée par votre chef-fe d'établissement.

ACTU'

JANVIER 2023 • n° 132 supplément n° 1

Flashez ce QR code



ou visitez : snuiep.fr/wp-content/uploads/2022/12/SNUEP_132_HS1_def.pdf

SNUEP

SOS DHG !

04 91 13 62 81

Contactez-nous d'urgence !



MOUVEMENT INTER 2023

Vous avez décidé de participer au mouvement INTER 2023 et vous avez saisi vos vœux avant le 7 décembre 2022 ?

ATTENTION ! Ce n'est pas fini !

Voici les dernières dates importantes à retenir :

- du 16 au 31 janvier

affichage du barème sur SIAM, contestation éventuelle via Colibris. Consulter le SNUEP-FSU avant toute démarche.

- 10 février 2023 minuit

date limite de demande d'annulation ou de participation tardive.

- 7 mars 2023

résultats de la phase inter.

MOUVEMENT INTRA 2023

Le mouvement intra-académique débute dès la fin du mouvement INTER.

Selon la discipline, la situation familiale, la situation professionnelle (stagiaire, titulaire de l'académie ou entrant), la façon de faire ses vœux est différente. Pour réussir sa demande de mutation il est important de prendre contact avec les élu-e-s SNUEP-FSU : réunions et permanences sont proposées lors de la période de la saisie des vœux.

Les bons réflexes pour contacter vos élu-e-s CAPA :

écrire à : sa.aix-marseille@snuiep.fr

ou contacter la permanence du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 au 04 91 13 62 81 / 82

ZOOM SUR...

UNE NOUVELLE SECTION LOCALE DU SNUEP-FSU

SEP DU LYCÉE ADAM DE CRAPONNE À SALON DE PROVENCE – 13



Une nouvelle section syndicale du SNUEP-FSU s'est constituée cette année à la SEP du LPO Adam de Craponne à Salon, pour quoi faire ?

L'idée était d'abord de créer du lien au sein de l'établissement. De prendre le temps, même entre deux couloirs, deux sonneries, deux cours, deux bouchées à la cantine, d'écouter, d'échanger et de répondre aux interrogations des collègues sur notre métier en général : le statut, la carrière, les conditions de travail, les réformes successives... mais aussi au niveau de l'établissement, parler de l'avenir des filières et des spécialités, de la vie scolaire, du climat scolaire. Bref, tout ce qui fait le quotidien de la vie professionnelle dans un LP.

Comment avez-vous fait pour initier cette activité syndicale ?

Au lycée polyvalent Adam de Craponne de Salon de Provence, la taille de l'établissement (plus de 2000 élèves et plus de 200 enseignants) implique que les échanges se font partout et tout le temps. La salle des professeurs est certes le lieu privilégié, mais les temps festifs (repas de rentrée, gâteau des rois, barbecue, soirée de fin d'année...) qui rythment l'année scolaire sont des moments conviviaux de discussions.

Les mobilisations sociales sont également des temps forts : manifestation contre la DHG en chantant devant le rectorat en avril 2022 ou plus récemment la grève du 18 octobre 2022 pour la défense des LP contre la réforme « Macron ». Les enseignants de la SEP ont rassemblé leur énergie et ont été rejoints par des personnels du LGT (AESH, AED, CPE,...) devant le lycée. Cette journée mémorable selon les « anciens de l'établissement » s'est déroulée de

façon conviviale autour d'un déjeuner avec d'autres personnels non grévistes (photo ci-dessous).

Cette action a permis de partager des plats et des recettes (!), mais elle a également permis de créer du lien, d'unir les collègues pour des valeurs communes sur la base de leur activité professionnelle ; de créer ces solidarités sur une identité fondée sur un lieu.



Pourquoi avoir choisi le SNUEP-FSU ?

La FSU est la première fédération syndicale dans l'Éducation nationale (voir article p. 3 sur les élections professionnelles de décembre 2022), et le SNES est bien représenté chez les collègues certifiés du LGT.

Plusieurs PLP ont choisi de se syndiquer au SNUEP afin d'entamer un travail syndical au niveau de la SEP en se coordonnant avec le SNES bien sûr, mais aussi dans une démarche intersyndicale très constructive (avec la CGT notamment).

Cela a pris quelques mois pour « trouver nos marques », mais nous intervenons désormais régulièrement auprès des instances du lycée (conseil d'administration), pour la défense des droits et des intérêts des personnels,

nous interpellons quand cela est nécessaire le chef d'établissement ou le rectorat, nous informons aussi les élus politiques.

Les brochures spécialisées publiées par les syndicats de la FSU, sur de nombreux thèmes (statut des PLP Stagiaires, contractuels, AED, AESH...) et mises à jour chaque année sont une aide précieuse. De plus, la réactivité des structures académiques et nationales du SNUEP-FSU nous permet d'obtenir très rapidement des réponses sérieuses et fiables lorsque nous sommes confrontés à des situations particulières.

On a déjà obtenu pas mal de résultats !

Par ailleurs, les combats de la FSU dépassent le seul champ de la vie strictement professionnelle, et sur les questions démocratiques, féministes, sociales, humanistes, etc... cela fait du bien d'avoir une boussole collective dans cette période où toutes les valeurs semblent se brouiller.

Quels sont les objectifs de la section locale pour 2023 ?

La section du SNUEP-FSU a commencé à intéresser de plus en plus de collègues de la SEP et beaucoup devraient franchir le pas de se syndiquer, soit pour s'engager et militer, soit pour apporter leur soutien à l'action menée.

Informé et être informé pour agir ensemble, tels sont les objectifs au quotidien de notre section syndicale du SNUEP-FSU, affiliée à une organisation syndicale représentative au niveau national et interprofessionnel, qui respecte les valeurs républicaines, démocratiques et d'indépendance.



ÊTRE CONTRACTUEL-LE EN LYCÉE PROFESSIONNEL

UNE FORMATION SYNDICALE POUR MIEUX CONNAÎTRE ET DÉFENDRE SES DROITS

3 MARS 2023 DE 9H À 16H

SEP DU LYCÉE PIERRE MENDÈS-FRANCE À VITROLLES (13)

Les « speed-datings » organisés à la rentrée scolaire de septembre 2022 ont montré comment le recours aux non-titulaires est devenu une norme dans la fonction publique.

Pour le SNUEP-FSU, cette réalité vient de loin, avec l'augmentation constante des effectifs non titulaires au sein de l'Éducation nationale depuis plus de 10 ans, et avec la loi de 2019 dite de « transformation de la Fonction publique », accentuant la précarité et instaurant un recours de plus en plus systématique aux contractuel-le-s.

De plus, dans l'enseignement professionnel, la situation des non-titulaires connaît des spécificités.

Dans la voie pro plus qu'ailleurs, le ministère refuse la création de postes et n'ouvre plus de concours de recrutement dans de nombreuses spécialités. En outre, il existe une grande diversité des parcours et des carrières chez de nombreux collègues issus du secteur privé basculant "sur le tard" sur des postes d'enseignement correspondant à leur filière professionnelle.

Dans ce contexte, les enseignant-e-s contractuel-le-s dans les lycées professionnels peuvent faire valoir leurs droits.

Le SNUEP-FSU agit au quotidien à leurs côtés pour lutter contre l'arbitraire et les contournements de droit pratiqués dans de nombreux cas, défend les collègues non-titulaires face à la politique ministérielle et agit pour obtenir un véritable plan de titularisation pour que prime le statut sur le contrat !

Inscrivez-vous rapidement au stage du 3 mars 2023

La participation à un stage syndical est un droit ! Une autorisation d'absence ASA vous sera automatiquement accordée si vous en faites la demande à votre Chef d'établissement avant le 3 février 2023.

En flashant ce QR code



Accédez à la plateforme d'inscription en ligne, obtenez tous les renseignements pratiques, et téléchargez le modèle de lettre pour l'autorisation d'absence.

Ou visitez le site : www.aix-marseille.snuep.fr



**Avec le crédit d'impôt de 66 %,
une cotisation annuelle
de 144 euros
revient au final à 48 euros,
soit 4 euros par mois.**

144 € = 48 €

**DÉFENDEZ VOS DROITS
REJOIGNEZ LE SNUEP-FSU**
Pour un syndicalisme de toutes et tous